

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX PROVINCE DU SUD-KIVU



DIVISION PROVINCIALE DE LA JUSTICE B.P: 295 BUKAVU

CERTIFICAT DE DEPOT

N°JUST. 112/DP -SKV/CA/698.9/2023

Nous soussigné, Faustin KATEMBO MAKASI, Chef de Division Provinciale de la Justice et Garde des Sceaux du Sud-Kivu à Bukavu, certifions que la fondation dénommé: « FONDATION ARBRE DE VIE» en sigle « FONDATION FAV » dont le siège social est établi à UVIRA dans la Province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo; ayant déposé ses statuts en vue de l'obtention de la personnalité juridique est enregistrée en ce jour par nos services.

Le dossier de cette association sans but lucratif est orienté au Gouvernorat de Province pour compétence avec nos avis et considérations favorables, conformément aux articles 4, 5, 6, 7, 8 et 57 de la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux Associations sans but lucratif et aux Etablissements d'Utilité Publique et de l'article 37 de la Constitution de la République Démocratique du Congo.

Considérant l'article 1^{er} de l'Ordonnance n° 12/356 du 6 novembre 1957 telle que modifiée à ce jour et l'ordonnance n° 22/003 du 7Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement à son article 1 point 5 , il est délivré à cette association un Certificat de Dépôt pouvant servir des renseignements à qui de droit en attendant l'obtention de la personnalité juridique.

Fait à Bukavu, le 14.104.12023

DE LA JUSTICE,

CIALED F DE DIVISION